

**Guide du protocole sanitaire des  
résidents en période d'épidémie  
COVID-19 niveau 02 V3**



Ce guide d'accompagnement est une synthèse du protocole sanitaire de reprise d'activité qui prend en compte les recommandations du ministère de la Santé, de la DGCA du ministère de la Culture pour la continuité des activités et du guide Covid-19 - reprise d'activité V11 de la direction QHSE du groupe Sodexo, comportant des axes de réflexions pour nos différents résidents au sein de la Seine Musicale, afin de garantir une sécurité sanitaire optimale dans cette période exceptionnelle.

En cette période d'épidémie de coronavirus, responsable d'une maladie nommée Covid-19, la priorité de Sodexo Sports & Loisirs - La Seine Musicale est d'accompagner nos résidents sur les mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs de l'ensemble des participants. Modalités et actions en conformité avec nos responsabilités, nous incitons tous nos résidents à prendre les mesures nécessaires et obligatoires pour leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage professionnel et privé.

Ce guide d'accompagnement liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires à l'ensemble des personnels des résidents ainsi qu'à leurs participants, qui sont appelés à travailler en bureaux, locaux et tout autre lieu désigné. Ces mesures sont applicables en complément de toutes celles sanitaires édictées ou à venir par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable pour la reprise de vos activités. **Il appartient à tous les résidents d'évaluer leurs capacités à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour les appliquer sans délais.**

**Les modifications apportées à ce protocole sont issues du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié ainsi que les différentes recommandations émises des différents ministères.**

**Pour rappel, les directeurs de chaque structure ont l'obligation de nous transmettre leurs protocoles sanitaires définitifs afin de les annexer au protocole sanitaire général de la Seine Musicale.**

## Table des matières

<b>P. G 1</b> .....	6
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	6
<b>Les gestes barrières</b> .....	6
1- Domaine d'application : .....	6
2- Actions : .....	6
<b>P. G 2</b> .....	7
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	7
<b>Bien se laver les mains</b> .....	7
1- Domaine d'application : .....	7
2- Action : .....	7
<b>P. G 3</b> .....	8
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	8
<b>Le port du masque</b> .....	8
1- Domaine d'application : .....	8
2- Action : .....	8
<b>P. G 4</b> .....	9
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	9
<b>Désinfection des mains à l'entrée principale des locaux résidents</b> .....	9
1- Domaine d'application : .....	9
2- Action : .....	9
<b>P. G 5</b> .....	10
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	10
<b>Distanciation sociale</b> .....	10
1- Domaine d'application : .....	10
2- Action : .....	10
<b>P. G 6</b> .....	11
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	11
<b>Poubelles réservées aux matériels sanitaires</b> .....	11
1- Domaine d'application : .....	11
2- Action : .....	11
<b>P. G 7</b> .....	12
<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents</b> .....	12
<b>Sanitaires</b> .....	12
1- Domaine d'application : .....	12
2- Action : .....	12

<b>P. P 1</b> .....	13
<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'ensemble des résidents.</b> .....	13
1- Domaine d'application : .....	13
2- Action : .....	13
<b>P. P 2</b> .....	14
<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'ensemble des résidents.</b> .....	14
1- Domaine d'application : .....	14
2- Action : .....	14
<b>P. P 3</b> .....	16
<b>Procédure sanitaire particulière valable pour la Maîtrise des Hauts de Seine</b> .....	16
1- Domaine d'application : .....	16
2- Action : .....	16
<b>P. P 4</b> .....	17
<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'académie Jaroussky</b> .....	17
1- Domaine d'application : .....	17
2- Action : .....	17
<b>P. P 5</b> .....	18
<b>Procédure sanitaire particulière valable pour</b> .....	18
<b>Insula</b> .....	18
1- Domaine d'application : .....	18
2- Action : .....	18

Ce guide d'accompagnement se compose de fiches reflexes permettant à chacun de connaître les règles et mesures sanitaires mises en place au sein de leurs locaux.

Ces fiches reflexes s'articulent autour de deux principes :

- Fiche de prévention générale :

<b>P. G 1</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

- Fiche de prévention particulière :

<b>P. P 1</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'ensemble ou certains des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

<b>P. G 1</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
	<u><b>Les gestes barrières</b></u>	<b>OD-3-17022021</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique **sur l'ensemble des locaux des résidents**. Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des entités.

2- Actions :



*Tableau 1: Affichage dans tous les locaux*

<b>P. G 2</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
	<b><u>Bien se laver les mains</u></b>	<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique pour **l'ensemble des résidents**.  
Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des entités.

2- Action :



*Tableau 2 : Affichage dans les sanitaires*

<b>P. G 3</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
	<b><u>Le port du masque</u></b>	<b>OD-3-17022021</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique **pour l'ensemble des résidents.**

Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des résidents pour tous déplacements dans les parties communes. (**paragraphe III de l'article 27 du chapitre I du décret du 29/10/2020 modifié**)

2- Action :



En date du 29/01/2021, seules les masques ci-contre sont autorisés. Les masques artisanaux (fait maison) et les masques filtrants de catégorie 2 (filtration comprise entre 70% et 90%) sont INTERDITS (Direction QHSE Sodexo).



<b>P. G 4</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
	<b><u>Désinfection des mains à l'entrée principale des locaux résidents</u></b>	<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique pour l'ensemble des résidents.  
Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des résidents à chaque entrée principale de leurs locaux.

2- Action :

En pénétrant dans les locaux des résidents, l'ensemble des personnes a l'obligation de se désinfecter les mains par l'intermédiaire d'un gel hydroalcoolique à disposition.



<b>P. G 5</b>	Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.	COVID-19 Niveau 02
	<u>Distanciation sociale</u>	OD-1-20052020

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique dans **les zones communes** des locaux des résidents. Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des résidents.

2- Action :

Sur certaines zones communes (dans les couloirs menant aux espaces de travaux, dans les zones d'accueils, ...) des marquages au sol sont installés afin de respecter les distances sociales lors des déplacements.



<b>P. G 6</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
	<b><u>Poubelles réservées aux matériels sanitaires</u></b>	<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique sur **certaines zones** des locaux des résidents.  
Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des résidents.

2- Action :

Des poubelles identifiées sont installées afin d'y jeter les matériels de protections sanitaires usagés afin qu'ils soient traités indépendamment des déchets ordinaires.



Figure 1: Traitement déchets sanitaires



Figure 2 : Affichage déchets sanitaires

<b>P. G 7</b>	<b>Procédure sanitaire générale valable pour l'ensemble des résidents.</b>  <b><u>Sanitaires</u></b>	<b>COVID-19</b> <b>Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique pour les sanitaires des locaux des résidents.  
Celle-ci est destinée à tous les personnels, collaborateurs, élèves des résidents.

2- Action :

Afin de limiter le nombre de personnes dans les toilettes communes, des affiches seront apposées à l'entrée des toilettes. Les urinoirs seront calculés de façon à garder une distanciation sociale d'un mètre minimum (suppression d'un urinoir par exemple).



*Figure 2: Affichage porte d'entrée des toilettes*

<b>P. P 1</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique aux locaux des résidents.  
Celle-ci est destinée à **tous les personnels des résidents.**

2- Action :

Vous trouverez annexé à ce guide, un tableau Excel des locaux de répétition de chaque entité. Celui-ci vous indique la surface résiduelle et le nombre maximum de personnes par locaux sur une base de calcul de **4 M<sup>2</sup> par personne.**

[Tableau SXO LSM Salles et Studios Covid 19](#)

<b>P. P 2</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'ensemble des résidents.</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique aux locaux de répétitions des résidents.  
Celle-ci est destinée à **tous les musiciens et choristes.**

2- Action :

Le nombre de musiciens et/ou choristes et leurs positionnements sont calculés suivant les recommandations ci-dessous :



*Figure 1 : 4 M<sup>2</sup>*



*Figure 2 : 9 M<sup>2</sup>*



*Figure 3 : 4 M<sup>2</sup> et 5 M linéaire si plusieurs rangs.*

### Mesures sanitaires communes :

- Les pupitres seront installés à l'avance par une personne désignée, équipée d'une paire de gants à usage unique.
- Entre chaque groupe de répétition, une désinfection des équipements doit être mise en place (porte-partition, chaise, point de contact usuel, ...)
- Pour la salle d'attente, des chaises nominatives (numérotation par exemple) doivent être mises en place pour chaque artiste ainsi que pour les bouteilles d'eau individuelles si besoin.



### **Mesures sanitaires supplémentaires :**

- Pour les cordes, il est recommandé le port du masque.
- Pour les cuivres et/ou choristes un panneau acoustique peut être mis en place. (Voir photos ci-dessous)

### **Mesures sanitaires pour les cuivres :**

- Pour retirer la condensation des cuivres, un contenant par musicien doit être mis à disposition. Ceux-ci seront désinfectés ou jetés à l'issue de la répétition.



<b>P. P 3</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour la Maîtrise des Hauts de Seine</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique aux locaux des résidents de la M.H.S.  
Celle-ci est destinée à **tous les musiciens et choristes.**

2- Action :

**Exemple** de mise en place d'une répétition avec les trois types d'artistes sur la MHS 17 avec son axe de circulation de séparation de flux.





<b>P. P 4</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour l'académie Jaroussky</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique aux locaux des résidents de l'académie Jaroussky.  
Celle-ci est destinée à **tous les musiciens et choristes.**

2- Action :

**Exemple** de mise en place d'une répétition avec des voix sur le studio Glenn GOULD.



<b>P. P 5</b>	<b>Procédure sanitaire particulière valable pour Insula Orchestra</b>	<b>COVID-19 Niveau 02</b>
		<b>OD-1-20052020</b>

1- Domaine d'application :

Cette procédure s'applique aux locaux d'Insula Orchestra.  
Celle-ci est destinée à **tous les musiciens et choristes.**

2- Action :

**Exemple** de mise en place d'une répétition avec les trois types d'artistes sur la salle TUTTI avec son axe de circulation de séparation de flux entrée.

